

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: [8] (1905)
Heft: 11

Artikel: Mots de la fin
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255105>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une séance de la Commission internationale d'enquête. — La déposition du capitaine Glade. — Le rapport définitif sur l'incident de Hull.

C'est au palais du ministère des affaires étrangères à Paris que c'est réunie la commission internationale constituée sous les auspices de la France pour fournir un rapport définitif sur l'incident de Hull.

On se souvient qu'après le regrettable événement qui signala le second passage de la seconde escadre du "Pacifique" dans la mer du nord, le gouvernement anglais ouvrit une enquête à Hull, tandis que l'amiral Rodjestvensky envoyait son rapport sur l'affaire. Ce sont ces deux versions qui devaient être examinées par la commission. Celle-ci se composait de cinq amiraux, de dix experts et était présidée par l'amiral français Fournier. Les autres représentants étaient l'amiral autrichien von Spaun, l'amiral anglais Lewis Beaumont, l'amiral américain Davis et l'amiral russe Dubassoff.

C'est après deux longs mois de travaux intermittents que cette commission a fait connaître le 25 février son verdict dans l'affaire de Hull qui compte 17 articles. Lors même que la presse anglaise n'a guère été satisfaite du rapport définitif et ne lui a pas épargné ses critiques violentes et acerbes, il convient de dire que ce verdict a accompli un joli tour de force en insinuant qu'il n'y avait pas de torpilleurs durant cette fameuse nuit dans le voisinage de l'escadre russe, mais que Rodjestvensky n'a pas eu tort cependant de tirer sur eux. La commission reconnaît aussi que ce dernier fit tout possible du commencement à la fin pour empêcher de tirer sur les chalutiers reconnus comme tels. En revanche on fait un reproche à l'amiral russe en passant le Pas de Calais de n'avoir pas informé les puissances maritimes voisines qu'ayant ouvert le feu près d'un groupe de chalutiers, des bateaux de nationalité inconnue avaient besoin de secours. Les commissaires déclarent en terminant que les appréciations formulées ne sont pas de nature à discréditer en quoique ce soit la valeur des marins russes et les sentiments humanitaires de l'amiral Rodjestvensky.

Mots de la fin

Dédé à sa mère :

- Est-ce que les serins savent leur nom, maman ?
- Mais non, mon petit.
- Ah ! tant mieux.
- Pourquoi ?
- Parce que ça leur ferait trop de peine.

On parle d'un roman qui vient de paraître ?

- Une jeune fille peut-elle le lire ?
- Oui, les yeux fermés.

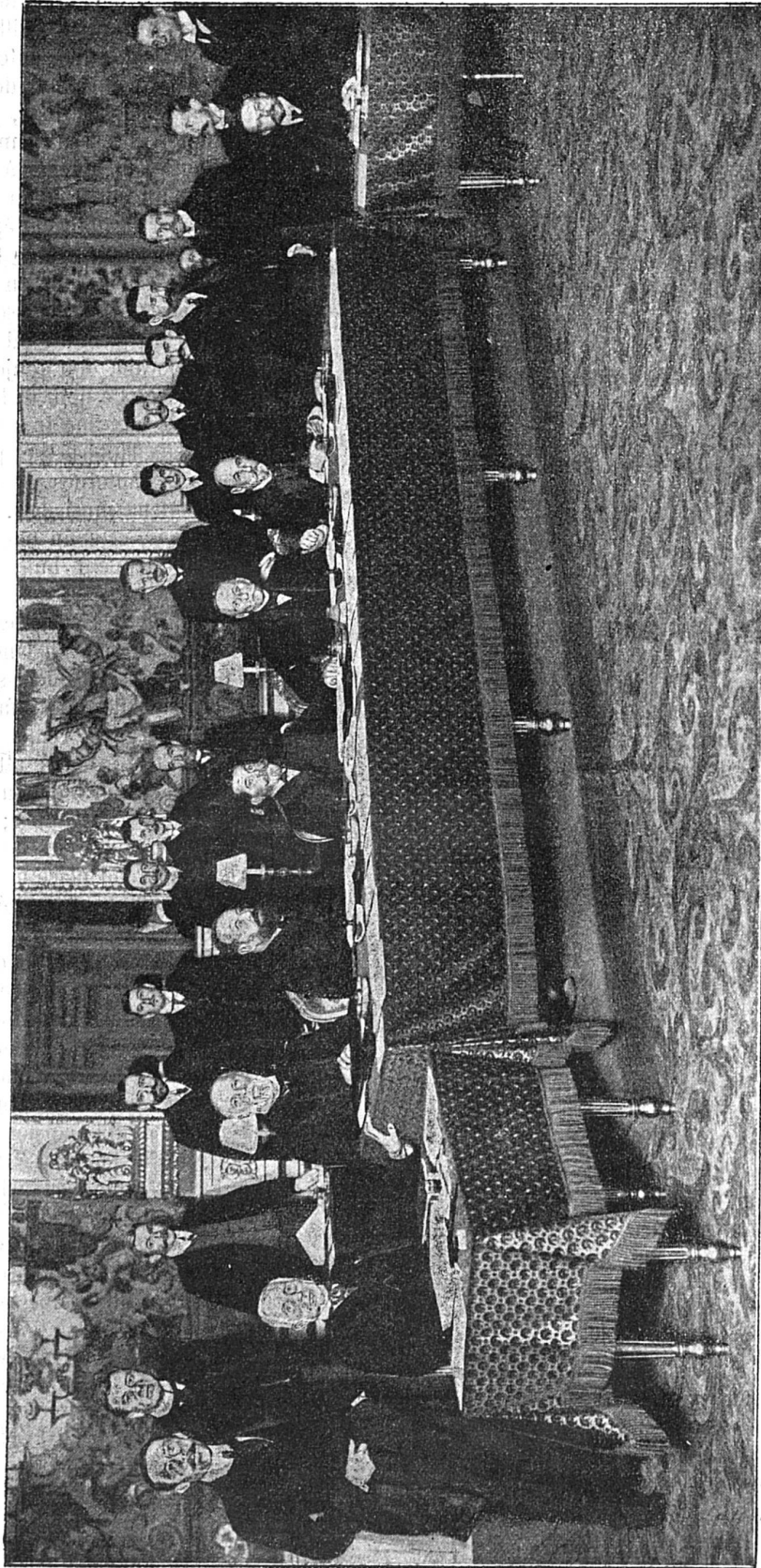


Photo. V. Grubayevitch, Paris.
Assis de gauche à droite : Sir Edward Fry (Angleterre) ; Amiral Lewis Beaumont (Angleterre) ; Amiral v. Spaun (Autriche) ; Amiral Fournier (France) ; Amiral Dubassoff (Russie) ; Amiral Davis (Amérique) ; Faube (Russie).

Une séance de la commission internationale d'enquête au palais du ministère des affaires étrangères à Paris